



Rapport Annuel 2008

Détail des comptes
de l'exercice 2008
et leurs annexes

Rapport de l'organe de révision

Le Léman toute l'année

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN

Table des matières

Compte de résultat de l'exercice 2008	
Produits d'exploitation	Page 4
Charges d'exploitation	Page 5
Compte de résultat de l'exercice 2008	Page 7
Bilan au 31 décembre 2008	
Actif	Page 8
Passif	Page 9
Compte des immobilisations de l'exercice 2008	Page 10
Compte des amortissements de l'exercice 2008	Page 11
Tableau de financement de l'exercice 2008	Page 12
Note sur le compte de résultat	Pages 13 - 15
Annexe aux comptes au 31 décembre 2008	Pages 16 - 22
Rapport de l'Organe de révision	Pages 23 - 24

1 Compte de résultat de l'exercice 2008 Produits d'exploitation

	Comptes 2008 CHF en milliers	Variation en %	2007 CHF en milliers
A_ Produits de transports bruts	21 484	106.5%	20 167
./. Commissions, rabais, escomptes	-762	81.6%	-934
Produits de transports nets	20 722	107.7%	19 233
B_ Produits accessoires	2 931	82.0%	3 574
1. Fermages et loyers	689	103.3%	667
2. Prestations internes	1 441	69.2%	2 084
3. Prestations pour tiers	89	120.4%	74
4. Produits de fonds de roulement	71	862.5%	8
5. Autres produits	640	86.4%	741
Total des produits	23 653	103.7%	22 808

2 Compte de résultat de l'exercice 2008 Charges d'exploitation

	Comptes 2008 CHF en milliers	Variation en %	2007 CHF en milliers
A_ Charges pour le personnel	18 999	102.8%	18 488
1. Traitements et salaires	14 603	104.0%	14 036
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes	1 910	103.9%	1 837
3. Charges sociales	2 486	95.0%	2 615
B_ Frais de choses	11 526	124.0%	9 294
1_ Dépenses générales	1 403	101.2%	1 386
1.1. Organes et mandataires de la société	313	101.3%	309
1.2. Cotisations et impôts	445	119.9%	371
1.3. Dépenses générales pour le personnel	316	84.4%	374
1.4. Frais administratifs	329	99.2%	331
2_ Informatique	292	112.0%	261
3_ Marketing, publicité	982	91.1%	1 078
4_ Assurances et sécurité	241	88.0%	273
5_ Fermages et loyers	31	102.1%	30
6_ Energie	6 535	156.5%	4 176
6.1. Carburants, combustibles et chauffage	6 094	160.9%	3 787
6.2. Energie électrique	299	116.4%	256
6.3. Gaz, eau, lubrifiants	142	106.7%	133
7_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien	2 043	97.8%	2 090
7.1. Frais d'entretien bâtiments	346	117.9%	293
7.2. Frais d'entretien bateaux	1 698	94.5%	1 797
C_ Amortissements	3 369	111.7%	3 017
1. Immobilisations	3 260	110.6%	2 948
2. Frais d'augmentation du capital	109	158.0%	69
D_ Frais de capitaux	457	209.6%	218
Total des charges d'exploitation	34 352	110.7%	31 018
E_ Résultat d'exploitation	-10 699	130.3%	-8 210
	23 653	103.7%	22 808

3 Compte de résultat de l'exercice 2008

	Comptes 2008 CHF en milliers	Variation en %	2007 CHF en milliers
1_ Résultat d'exploitation	-10 699	130.3%	-8 210
1.1. Excédent des charges d'exploitation			
2_ Charges et produits extraordinaires	-7 128	NA*	990
2.1. Charges exercices antérieurs	-76	3 377.2%	-2
2.2. Produits exercices antérieurs	27	28.3%	94
2.3. Charges extraordinaires	-7 501	18 144.2%	-41
dont Provision Caisse de pension ASCOOP	-7 500	NA*	0
2.4. Produits extraordinaires	93	15.3%	609
2.5. Remise de dette MS Lausanne par les cantons de Vaud, Genève, Valais	330	100.0%	330
3_ Indemnité art. 49 LCF	503	79.4%	633
3.1. Part Confédération	251	59.3%	424
3.2. Part canton de Vaud	251	120.3%	209
3.3. Attribution à la réserve pour pertes futures (art. 64 LCF)			
Soldes de résultats analytiques 2007	125	NA*	-6
4_ Couverture du déficit d'exploitation par les cantons de Vaud, Genève et Valais			
4.1. Perte reportée au 1 ^{er} janvier	6 593		6 158
4.2. Couverture du déficit d'exploitation 2007 par les cantons	-6 593		-6 158
RESULTAT DE L'EXERCICE	-17 198	260.9%	-6 593

*NA = ratio non applicable

4 Bilan au 31 décembre 2008

Actif

	Comptes 2008 CHF en milliers	Bilan %	2007 CHF en milliers	Bilan %
1_ Immobilisations	72 937	70.4 %	63 095	78.8 %
1.1. Compte des immobilisations	127 235	122.9%	120 856	151.0%
1.2. Objets inachevés	8 075	7.8%	1 352	1.7%
./.. Compte d'amortissements	-62 374	-60.2%	-59 113	-73.9%
2_ Fonds de roulement	11 072	10.7 %	8 281	10.3 %
2.1. Caisse et chèques postaux	738	0.7%	323	0.4%
2.2. Banques c/c commerciaux	6 916	6.7%	5 339	6.7%
2.3. Valeurs en portefeuille	0	0.0%	0	0.0%
2.4. Entreprises de transport	323	0.3%	389	0.5%
2.5. Débiteurs clients	961	0.9%	892	1.1%
2.6. Débiteurs divers	839	0.8%	637	0.8%
./.. Provision pour débiteurs douteux	-74	-0.1%	-151	-0.2%
2.7. Approvisionnements	849	0.8%	728	0.9%
2.8. Actifs transitoires	519	0.5%	123	0.2%
dont solde couverture du déficit 2007 par les cantons	444	0.4%	0	0.0%
3_ Valeurs incorporelles	286	0.3 %	195	0.2 %
3.1. Frais d'augmentation du capital	286	0.3%	195	0.2%
4_ Fonds en faveur du personnel	2 061	2.0 %	1 871	2.3 %
5_ Solde débiteur du compte de résultat*	17 198	16.6 %	6 593	8.2 %
	103 554	100.0 %	80 035	100.0 %

* Note: dont couverture par les cantons au cours
de l'exercice suivant selon convention du 9 mai 2008

9 698

6 953

5 Bilan au 31 décembre 2008

Passif

	Comptes 2008	Bilan	2007	Bilan
	CHF en milliers	%	CHF en milliers	%
1_ Capital propre	36 027	34.8 %	23 153	28.9 %
1.1. Capital social	34 063	32.9 %	21 063	26.3 %
1.1.1. 48 000 actions nom. A CHF 100.–	4 800	4.6 %	4 800	6.0 %
1.1.2. 192 625 actions nom. B CHF 100.–	19 263	18.6 %	16 263	20.3 %
1.1.3. 10 000 bons de participation CHF 1 000.–	10 000	9.7 %	0	0.0 %
1.2. Réserves affectées	1 965	1.9 %	2 090	2.6 %
1.2.1. Réserve d'amort. art. 10, al. 3 ORCO	309	0.3 %	309	0.4 %
1.2.2. Réserve pour pertes futures art. 64 LCdF trafic Lausanne-Evian	1 656	1.6 %	1 782	2.2 %
2_ Capital étranger	60 405	58.3 %	49 621	62.0 %
2.1. Engagements fixes	40 699	39.3 %	37 177	46.5 %
2.1.1. Leasings financiers	10 267	9.9 %	5 987	7.5 %
2.1.2. Hypothèque 1er rang BCV, à intérêt variable non cumulatif (nominal 800)	676	0.7 %	676	0.8 %
2.1.3. Hypothèque 2ème rang des pouvoirs publics à intérêt variable, non cumulatif (nominal 4 800)	4 762	4.6 %	4 762	5.9 %
2.1.4. Emprunt sans intérêt VD	14 640	14.1 %	15 148	18.9 %
2.1.5. Emprunt sans intérêt GE	5 777	5.6 %	5 977	7.5 %
2.1.6. Emprunt sans intérêt VS	1 448	1.4 %	1 497	1.9 %
2.1.7. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable VD	2 100	2.0 %	2 100	2.6 %
2.1.8. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable GE	825	0.8 %	825	1.0 %
2.1.9. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable VS	204	0.2 %	204	0.3 %
2.2. Engagements courants	19 706	19.0 %	12 444	15.5 %
2.2.1. Crédit construction bâtiment restauration	45	0.0 %	0	0.0 %
2.2.2. Créanciers et fournisseurs dont Avances s/ augmentation de capital 2008	3 311	3.2 %	3 704	4.6 %
2.2.3. Provisions et transitoires dont Provision Caisse de pension ASCOOP	10 873	10.5 %	3 181	4.0 %
2.2.4. Avance couverture de déficit 2008 VD	7 500	7.2 %	0	0.0 %
2.2.5. Avance couverture de déficit 2008 GE	4 097	4.0 %	3 932	4.9 %
2.2.6. Avance couverture de déficit 2008 VS	1 014	1.0 %	1 329	1.7 %
2.2.6. Avance couverture de déficit 2008 VS	366	0.4 %	298	0.4 %
3_ Fonds en faveur du personnel	2 061	2.0 %	1 871	2.3 %
4_ Contribution d'investissement des pouvoirs publics				
Subventions conditionnellement remboursables	5 060	4.9 %	5 390	6.7 %
4.1. Etat de Vaud	3 391	3.3 %	3 612	4.5 %
4.2. Etat de Genève	1 338	1.3 %	1 426	1.8 %
4.3. Etat du Valais	330	0.3 %	352	0.4 %
	103 554	100.0 %	80 035	100.0 %

6 Compte des immobilisations de l'exercice 2008

	Etat au 1.1.2008 CHF en milliers	Augmentations en 2008 CHF en milliers	Diminutions en 2008 CHF en milliers	Etat au 31.12.2008 CHF en milliers
1_ Installations				
1.1. Installations des débarcadères				
1.1.1. Installations fixes	4 184	176		4 360
1.1.2. Equipements*	291	87		379
1.2. Bâtiments et installations fixes				
1.2.1. Bâtiments et installations fixes	12 136	0		12 136
1.2.2. Installations et machines des chantiers navals et des ateliers	1 341	15		1 356
2_ Bateaux et dock flottant				
2.1. Bateaux à vapeur pour le service des voyageurs				
2.1.1. Bateaux à vapeur pour le service des voyageurs	36 700	410	37 110	
2.1.2. Equipements	1 085	9	1 093	
2.2. Bateaux à moteur pour le service des voyageurs				
2.2.1. Bateaux à moteur pour le service des voyageurs	58 417	5 308		63 725
2.2.2. Equipements	1 036	93		1 130
2.3. Autres bateaux	85	–		85
2.4. Autres installations flottantes (dock)	3 098	39		3 138
3_ Divers				
3.1. Véhicules à moteur	185	–		185
3.2. Objets mobiliers				
3.2.1. Informatique/câblage réseau	647	61		707
3.2.2. Billetterie Ascom	720	18		738
3.2.3. Objets mobiliers et divers	1 057	37		1 094
	120 983	6 253	–	127 235
4_ Objets inachevés				
4.1. Bâtiment administratif	30	0		30
4.2. Bâtiment pour la restauration	30	188		218
4.3. Bateau La Suisse	941	6 589		7 530
4.4. Bateau Vevey	106	9		115
4.5. Divers 246	62	126	181	
Total des travaux en cours	1 352	6 849	126	8 075
5_ Subventions à fonds perdus pour assainissement de la confédération, des cantons de Vaud, Genève, Valais et de la ville de Lausanne				
Total général	122 335	13 102	126	135 310
6_ Valeurs incorporelles				
6.1. Pièces de réserve (Non valeur conformément aux directives de l'OFT)				
6.2. Frais d'augmentation du capital 2005	165	–		165
6.3. Frais d'augmentation du capital 2006	74	–		74
6.4. Frais d'augmentation du capital 2007	106	–		106
6.5. Frais d'augmentation du capital 2008	–	200		200

* les investissements relatifs à l'installation de panneaux d'affichage ont été reclassés de la rubrique 4.5 à la rubrique 1.2 (état au 01.01.08)

6 Compte des amortissements de l'exercice 2008

Taux	Etat au 1.1.2008 CHF en milliers	Augmentations en 2008 CHF en milliers	Diminutions en 2008 CHF en milliers	Etat au 31.12.2008 CHF en milliers	Valeur comptable au 31.12.2008 CHF en milliers
5.0%	3 800	61		3 862	498
10.0%	33	20		53	326
2.0%	7 650	93		7 743	4 393
5.0%	1 102	15		1 118	238
3.0%	11 122	956		12 078	25 031
10.0%	582	109		691	402
3.0%	28 539	1 493		30 032	33 692
10.0%	429	113		542	588
5.0%	17	4		21	64
5.0%	2 224	173		2 397	741
12.5%	69	23		92	93
25 / 10%	565	50		615	92
10.0%	602	68		670	69
10.0%	579	81		660	434
	57 313	3 260	-	60 574	66 662
					30
					218
					7 530
					115
					181
	-	-	-	-	8 075
	1 800	-		1 800	-1 800
	59 113	3 260	-	62 374	72 937
	10	-			
	99	33		132	33
	30	15		45	30
	21	21		42	64
	-	40		40	160

7 Tableau de financement de l'exercice 2008

	Comptes 2008 CHF en milliers	2007 CHF en milliers
Opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	-10 699	-8 210
Indemnité art. 49 LCF «trafic Lausanne-Evian»	503	633
Produits extraordinaires	450	1 033
Charges extraordinaires	-7 577	-44
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 260	2 948
Variation des provisions	7 550	983
Variation comptes de régularisation	-331	212
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	-6 844	-2 445
Variation débiteurs	-205	-806
Variation créanciers et fournisseurs	-393	1 802
Variation approvisionnements	-121	25
Variation du besoin en fonds de roulement	-719	1 021
Flux de fonds provenant de l'exploitation	-7 563	-1 424
Opérations d'investissements		
Installations	-278	-520
Bateaux et dock flottant	-5 859	-9 688
Divers	-116	-257
Travaux en cours	-6 849	-1 128
Valeurs incorporelles	-91	-37
Flux de fonds relatifs aux investissements	-13 193	-11 630
Opérations de financement		
Augmentation du capital	13 000	4 000
Augmentation crédit de construction	45	-
Leasings financiers	4 280	5 987
Solde couverture de déficit exercice antérieur	1 034	19
Avances couverture de déficit de l'exercice	5 477	5 559
Contribution d'investissements des pouvoirs publics	-330	-330
Prêt VD	-508	-508
Prêt GE	-200	289
Prêt VS	-49	71
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	22 748	15 087
Variation des disponibilités	1 993	2 033
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	5 662	3 628
Disponibilités nettes au 31 décembre	7 654	5 662
Disponibilités	31.12.2008	31.12.2007
Caisse et comptes de chèques postaux	738	323
Banques comptes courants commerciaux	6 916	5 339
Total	7 654	5 662

8 Notes sur le compte de résultat

1_ Produits de transport bruts

Types de produits	Comptes 2008 CHF en milliers	2007 CHF en milliers	Variation en %
Trafic touristique & régional	14 304	12 534	+14.1 %
Abonnements CFF	3 665	3 939	-7.0 %
Locations/Charters	2 337	2 869	-18.5 %
Autres (y.c. part. France)	1 178	825	+42.8 %
Total	21 484	20 167	+6.5 %

Suite à la reclassification d'une partie des recettes des Abonnements CFF vers le Trafic touristique et régional en 2008, la comparaison entre 2007 et 2008 ne peut être réalisée qu'en considérant ces deux positions de manière globale (dorénavant seuls les abonnements et cartes CFF figurent sous « Abonnements CFF » tandis que les ventes de billets de point à point sont reclassées sous trafic touristique et régional).

La hausse des tarifs fut de 5 % en moyenne en 2008 tandis que l'augmentation du volume (services réguliers) s'est établie à 6.8 %. La hausse des recettes de transport est donc inférieure à la hausse cumulée du volume et des prix. On peut attribuer cette évolution à une tendance vers des croisières plus courtes et donc moins chères ainsi qu'au succès grandissant des abonnements liés au trafic régional.

Les croisières privées sont quant à elle en recul. Un manque de bateaux disponibles au cœur de la saison ainsi que les premiers effets de la crise économique expliquent cette tendance.

La participation contractuelle française s'est élevée, selon convention en vigueur à CHF 1 075 contre CHF 1 098 en 2007. Une contribution spéciale pour un montant de CHF 258 a également été facturée à nos divers partenaires financiers français à titre de contribution aux frais supplémentaires de carburant.

La variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et 1/2 tarif d'une durée de un an et plus figure sous la rubrique « Autres » (CHF -88 en 2008) et non pas sous la rubrique abonnements CFF, cela dans le but de pouvoir comparer la variation brute réelle des recettes provenant de la vente d'abonnements CFF.

2_ Fermages et loyers

Ce poste comprend essentiellement les revenus de location liés à la sous-traitance par la CGN de l'activité de restauration sur les bateaux.

3_ Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment lorsque l'activité est réduite. Au total, 18 533 heures ont été activées en 2008, le tout à un tarif horaire de CHF 73.33 (coût complet) ce qui représente un total de CHF 1 359. Les principales heures du personnel activées concernent la restauration en cours de « La Suisse » pour 10 982 heures. La hausse des prestations kilométriques a entraîné une réduction des travaux de rénovation de la flotte durant la période hivernale.

8 Notes sur le compte de résultat

4_ Autres produits

Types de recettes	Comptes 2008 CHF en milliers	2007 CHF en milliers	Variation en %
Différence de change	96	275	-65.1 %
Revenus divers, marketing	494	414	+19.3 %
Sponsoring	50	52	-3.8 %
Total	640	741	-13.6 %

Le taux de change EUR/CHF retenu durant l'exercice a été fixé à CHF 1.50 pour un EURO sur l'essentiel de l'année (plus bas en fin d'exercice). Le taux réel a quant à lui évolué, durant cette même période, dans une fourchette comprise entre 1.50 et 1.65, ce qui a permis à la CGN de réaliser des gains de change conséquents cette année encore, bien que toutefois inférieurs à 2007.

5_ Charges pour le personnel

L'augmentation de la masse salariale de 2.8% peut être qualifiée de modeste en regard de l'augmentation des prestations kilométriques fournies (587 715 km parcourus contre 498 140 l'année précédente). L'effectif annuel est passé de 171 à 188 (+17 personnes en EPT) pour un effectif de pointe de 212 durant la saison d'été.

Des efforts ont également été consentis dans le domaine de la formation du personnel de navigation (nouveaux bateaux, augmentation de l'offre). Le nombre d'heures dues (supplémentaires, jours fériés et vacances) atteint dorénavant 43 631 heures au 31 décembre, ce qui a nécessité une augmentation de la provision de CHF 142.

La hausse annuelle des salaires a été de 2.8% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges sociales et autres frais du personnel représentent dorénavant 23.1% de la masse salariale brute contre 24.1% en 2007.

6_ Energie et carburants

La variation par rapport à l'exercice précédent provient d'une part de l'amélioration de l'offre (+18.0% de km parcourus) et d'autre part de la hausse importante des coûts des carburants. Au vu des conditions très volatiles du marché, avec notamment un pic de prix durant l'été au moment des principales commandes de carburant, la Société n'a pas été en mesure d'acheter de carburant à terme à des prix attractifs. La Société a donc subi de plein fouet la hausse considérable des prix.

Pour 2009, la majeure partie des besoins a pu être achetée à terme à des prix très intéressants.

8 Notes sur le compte de résultat

7_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

La charge d'entretien de la flotte ainsi que des infrastructures est restée stable. Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent toutefois des coûts importants et en hausse régulière. Ceci est notamment le cas pour les bateaux en attente de rénovation dans le cadre de l'EMPD (exposé des motifs et projet de décret). De manière générale, le montant alloué, manifestement insuffisant cette année, ne permet pas le maintien de la flotte dans un état adéquat.

8_ Amortissements

Outre les explications figurant sous le point 1 de l'annexe aux comptes, une augmentation de la charge d'amortissements des actifs est constatée en 2008. Celle-ci provient de l'augmentation de la valeur des immobilisations brutes suite à l'achat de plusieurs bateaux entre 2007 et 2008.

9_ Frais de capitaux

Le financement de l'achat du VALAIS a été réalisé par leasing. Tout comme pour les deux NAVIBUS® achetés en 2007, la dette relative à cet achat figure au passif du bilan de la Société. Les tranches de remboursement trimestrielles sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charge d'intérêt sous cette rubrique.

10_ Charges et produits extraordinaires

Une provision de CHF 7 500 a été constituée suite à la dégradation de la situation financière de la caisse de pension ASCOOP ainsi que suite à la mise en place de paliers d'assainissements annuels contraignants. Le taux de couverture au 31.12.2008 étant proche de 67% (non définitif), l'insuffisance de financement est de l'ordre de CHF 16 000. Se référer également aux points 7 et 15 de l'annexe aux comptes pour tout complément d'information.

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2008

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes sont en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO).

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

1_ Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistré, selon le principe des montants bruts :

- en tant qu'augmentations :

a) Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations ;

b) Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

- en tant que diminutions :

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets ou parties d'objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Dispositions particulières :

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements :

Le compte d'amortissement dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés d'une part, sur la base des coûts de construction et d'acquisition et d'autre sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux

compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC. Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général, les taux suivants :

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Equipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux	
et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%
Pièces de réserve	10.0%

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Activation en 2008

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont respectés pour l'exercice 2008.

Concernant les rénovations 2008, les règles suivantes ont été appliquées :

- les factures de tiers ont été activées à 100%,
- les prestations internes, en accord avec l'ORCO, ont été activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique. En 2008, 18533 heures ont été activées au tarif horaire de CHF 73.33 ce qui représente un montant de CHF 1359.

2_ Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Ils sont totalement amortis.

3_ Débiteurs

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant la capacité de respecter leurs engagements, la Compagnie constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

4_ Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation si cette dernière s'avère plus basse.

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2008

5_ Valeurs incorporelles

Frais d'augmentation du capital 2005	CHF	165
./. Amortissement au 31.12.2008	CHF	132
<hr/>		
Solde 31.12.2008	CHF	33
Frais d'augmentation du capital 2006	CHF	74
./. Amortissement au 31.12.2008	CHF	45
<hr/>		
Solde 31.12.2008	CHF	30
Frais d'augmentation du capital 2007	CHF	106
./. Amortissement au 31.12.2008	CHF	42
<hr/>		
Solde 31.12.2008	CHF	64
Frais d'augmentation du capital 2008	CHF	200
./. Amortissement au 31.12.2008	CHF	40
<hr/>		
Solde 31.12.2008	CHF	160

Les frais d'augmentation de capital ont été portés au bilan. Ils sont indiqués séparément et amortis en 5 ans (CO art. 664).

6_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2008 CHF 2061) se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour CHF 1 278 ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour CHF 783.

7_ Solde débiteur du compte de résultat

Le solde débiteur de l'exercice 2008 (hors écriture de provision pour pertes sur la Caisse de Pension pour un montant de CHF 7 500, se référer également au point 15 ci-dessous) de CHF 9 698 est pris en charge par:

le canton de Vaud (71.1%)	CHF	6 894
le canton de Genève (23.2%)	CHF	2 250
le canton du Valais (5.7%)	CHF	553

Les pourcentages indiqués sont basés sur l'offre 2008 et peuvent varier sensiblement en fonction de la comptabilité analytique réelle de l'exercice à valider par les cantons.

La constitution d'une provision pour pertes sur la Caisse de Pension ASCOOP représente un élément extraordinaire important ne faisant pas partie du cadre de la couverture de déficit ordinaire par les cantons. Une solution spécifique devra donc être trouvée au cours de l'exercice 2009.

A la date de la clôture des comptes, un montant de CHF 444 représentant le solde de la participation des cantons au déficit de l'exercice 2007 était encore impayé. Si le versement de la part du canton du Valais (CHF 145) n'est pas contesté et a été versé début 2009, le solde fait l'objet de discussions entre les cantons de Vaud et de Genève. Aucune clé de répartition de cette somme entre ces deux cantons n'a été décidée et la CGN demeure dans l'attente d'un prochain versement. Un montant de CHF 444 figure donc dans la rubrique des actifs transitoires.

8_ Capital étranger

Dans le cadre du financement accordé pour la rénovation des bateaux « Montreux », « Henry-Dunant » et « Col-Vert », la situation au 31.12.2008 se présente comme suit:

Canton de Vaud	CHF	4 655
Canton de Genève	CHF	1 837
Canton du Valais	CHF	454

Ces prêts sans intérêt ont été remboursés pour la somme de CHF 271 en 2008.

Dans le cadre du financement accordé pour la rénovation du « Savoie », l'achat de deux vedettes et la rénovation du chantier, la situation au 31.12.2008 se présente comme suit:

Canton de Vaud	CHF	12 085
Canton de Genève	CHF	4 765
Canton du Valais	CHF	1 198

Ces prêts sans intérêt ont été remboursés pour la somme de CHF 486 en 2008.

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2008

9_ Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements

CHF en milliers	2008	2007
Emprunt hypothécaire 1er rang, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant l'ensemble des biens immobiliers de la Compagnie à concurrence de CHF 684. La dette hypothécaire s'élève à CHF 676.	CHF 4 393	CHF 4 486
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing, conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2008):	CHF 55 274	CHF 56 481
Confédération	CHF 1 257	
Canton de Vaud	CHF 1 640	
Canton de Genève	CHF 699	
Canton du Valais	CHF 177	
Commune de Lausanne	CHF 990	
Total	CHF 4 762	

10_ Leasings

L'achat du « Valais » ainsi que l'achat de deux bateaux de type NAVIBUS® (le « Coppet » ainsi que le « Genève ») ainsi que de trois véhicules pour le transport du personnel ont été financés par le biais de six contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés tandis que la dette de leasing y relative figure dans les fonds étrangers à long terme au passif du bilan. La durée d'amortissement contractuelle des leasings est de 10 à 12 ans pour les bateaux alors que la durée de vie comptable est de 33 ans. Au 31 décembre 2008, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de CHF 11 380.

11_ Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend également le compte courant en faveur de la caisse pour perte de gain maladie pour CHF 567, les avances de clients pour la location de bateaux pour CHF 162 ainsi que la TVA pour CHF 114.

12_ Provisions

CHF en milliers	Variation	2008	2007
Provision pour heures supplémentaires : Attribution en 2008	CHF 142	CHF 1 745	CHF 1 603
Provision abos généraux CFF Attribution en 2008	CHF 88	CHF 1 563	CHF 1 475

Conformément aux instructions de l'Office fédéral des transports, ces deux montants figurent dans la rubrique « Provisions ».

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2008

13_ Avance de fonds pour prestations 2008

L'avance de fonds pour paiement des prestations 2008 a été effectuée par les 3 cantons :

Canton de Vaud	CHF	4 097
Canton de Genève	CHF	1 014
Canton du Valais	CHF	366

Après acceptation des comptes par l'Assemblée générale, ces avances se régularisent par compensation du déficit 2008 au bilan (hors provision ASCOOP tel que décrit au point 7).

La somme de CHF 1 075, représentant la participation forfaitaire de la France aux coûts non couverts en 2008, a été intégralement encaissée au cours de l'exercice 2008.

14_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 6).

15_ Engagement de prévoyance et autres charges sociales

La prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée par la fondation collective Caisse de pension de l'ASCOOP, entité juridiquement distincte, conformément au droit suisse. Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance dans le compte charges sociales.

Le taux de couverture de l'ASCOOP au 31.12.2008 est d'approximativement 67 % (comptes finaux non établis). Des mesures d'assainissement de la caisse sont en cours (5 % du salaire coordonné) et sont prises en charge par la Société à raison de 60 % ainsi que par les employés pour le solde.

Selon instructions de l'Union des Transports Publics (UTP), un montant correspondant au minimum à celui nécessaire pour atteindre l'objectif d'assainissement à la fin de l'année comptable 2008 doit dorénavant être provisionné dans les comptes de la Société. La CGN a pris la décision de provisionner un montant de CHF 7 500 dans ses comptes.

16_ Contribution d'investissement des pouvoirs publics

Un remboursement de CHF 330 est intervenu durant l'exercice. Il s'agit du remboursement partiel du prêt sans intérêt accordé pour le financement du MS Lausanne, d'un montant initial de CHF 11 000. Le remboursement se répartit à raison de :

- CHF 221 pour le canton de Vaud.
- CHF 87 pour le canton de Genève.
- CHF 22 pour le canton du Valais.

17_ Contrat d'importance en cours :

Aucun nouveau contrat d'importance prenant effet en 2008 n'a été signé en 2008 (exception rénovation bateau « La Suisse »).

18_ Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

CHF en milliers	2008	2007
Bateaux à vapeur, à moteur,		
Bateau atelier et dock flottant	CHF 138 877	CHF 129 910
Bâtiments	CHF 17 066	CHF 16 058
Débarcadères	CHF 417	CHF 417
Biens mobiliers	CHF 5 817	CHF 5 817

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2008

19_ Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par les différentes collectivités publiques ainsi que la Banque Cantonale du Valais sont considérés comme des prêts actionnaires. Ils sont répertoriés au bilan selon les commentaires figurant sous les points 8, 9 et 16 ci-dessus. Au total ces prêts s'élèvent à CHF 34 816.

20_ Structure du capital propre

Avec les augmentations de capital-action (nominatives B) et capital-participation pour des montants de respectivement CHF 3 000 et CHF 10 000 bouclées en 2008, le montant du capital social au 31.12.2008 s'élève à CHF 34 063 et se répartit dorénavant comme suit:

48 000 actions nominatives A d'un montant de CHF 100.00 chacune, entièrement libérées, détenues par les collectivités publiques ou les établissements de droits publics. Les actions A donnent droit à une répartition préférentielle de l'actif en cas de liquidation.

192 625 actions nominatives B d'un montant de CHF 100.00 chacune, entièrement libérées. Droit de vote: chaque action A ou B donne droit à une voix.

10 000 bons de participation d'un montant de CHF 1 000.- chacun, entièrement libérés, sans droit de vote.

Les actions ainsi que les bons sont indivisibles à l'égard de la CGN qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour une action (ou bon). Les actions (ou bons) ne peuvent être transférés que par cession. Pour être valable, la cession doit être notifiée à la Société.

L'ABVL/Pro Vapore ont participé à hauteur de CHF 1 709 à l'augmentation de capital-action 2008 de CHF 3 000. Sur cette somme, CHF 1 000 sont destinés spécifiquement au financement d'une partie des travaux de rénovation générale du bateau « La Suisse », CHF 292 et CHF 400 seront affectés spécifiquement à des prochains travaux de révision des systèmes propulsifs sur les bateaux « Montreux » et « Simplon » respectivement. Enfin CHF 17 seront affectés à un compte à ouvrir pour la future rénovation de l'« Italie ». Dans le cas où les coûts des travaux sur les bateaux « Montreux » et « Simplon » s'avèreraient finalement inférieurs aux provisions, le solde serait affecté à ce compte.

CHF en milliers	Capital-action A	Capital- B	Capital- participation	Réserve Art.10 Al. 3 ORCO	Réserve Art 64 LCdF
Etat au 31.12.2003	4 800	6 263		309	1 655
Variation réserves 2004					37
Etat au 31.12.2004	4 800	6 263		309	1 691
Augmentation du capital		2 000			
Variation réserves 2005					9
Etat au 31.12.2005	4 800	8 263		309	1 700
Augmentation du capital		4 000			
Variation réserves 2006					76
Etat au 31.12.2006	4 800	12 263		309	1 776
Augmentation de capital		4 000			
Variation réserves 2007					6
Etat au 31.12.2007	4 800	16 263		309	1 782
Augmentation de capital-action		3 000			
Augmentation de capital-participation			10 000		
Variations réserves 2008					-125
Etat au 31.12.2008	4 800	19 263	10 000	309	1 656

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2008

21_ Répartition du capital-actions au 31.12.2008

2007						2008						Actionnaire
Action A	Action B	Total	%A	%B	% total	Action A	Action B	Total	%A	%B	% total	
	13 288	13 288		6.31	6.31		30 374	30 374		12.62	12.62	ABVL / Pro Vapore
	17 661	17 661		8.39	8.39		17 661	17 661		7.34	7.34	Danial O.
	14 279	14 279		6.78	6.78		15 587	15 587		6.48	6.48	Finial Capital SA
10 322	710	11 032	4.90	0.34	5.24	10 322	1 110	11 432	4.29	0.46	4.75	Commune de Lausanne
	10 000	10 000		4.75	4.75		10 000	10 000		4.16	4.16	Sandoz FF Holding SA
8 000		8 000	3.80		3.80	8 000		8 000	3.32		3.32	Banque Cantonale Vaudoise
	8 000	8 000		3.80	3.80		8 000	8 000		3.32	3.32	Landolt A.
6 729		6 729	3.19		3.19	6 729		6 729	2.80		2.80	Ville de Genève
6 670		6 670	3.17		3.17	6 670		6 670	2.77		2.77	Confédération Suisse
	5 000	5 000		2.37	2.37		5 000	5 000		2.08	2.08	Biononus Clinique Bon-Port
2 890	1 575	4 465	1.37	0.75	2.12	2 890	1 575	4 465	1.20	0.65	1.86	Canton de Genève
790		790	0.38		0.38	790	3 500	4 290	0.33	1.45	1.78	Canton du Valais
	3 000	3 000		1.42	1.42		4 000	4 000		1.66	1.66	Bertarelli E.
1 828	1 334	3 162	0.87	0.63	1.50	1 828	1 834	3 662	0.76	0.76	1.52	Commune de Montreux
1 642	1 456	3 098	0.78	0.69	1.47	1 642	1 898	3 540	0.68	0.79	1.47	Commune de Vevey
3 445	5	3 450	1.64		1.64	3 445	5	3 450	1.43		1.43	Canton de Vaud
	3 000	3 000		1.42	1.42		3 000	3 000		1.25	1.25	Bigelow-May F.
2 500		2 500	1.19		1.19	2 500		2 500	1.04		1.04	Conseil du Léman
145	2 270	2 415	0.07	1.08	1.15	145	2 270	2 415	0.06	0.94	1.00	Commune de Morges
	2 332	2 332		1.11	1.11		2 332	2 332		0.97	0.97	De Picciotto G.
45	2 000	2 045	0.02	0.95	0.97	45	2 100	2 145	0.02	0.87	0.89	Commune de Coppet
	2 069	2 069		0.98	0.98		2 069	2 069		0.86	0.86	Oesch K.
	1 300	1 300		0.62	0.62		1 300	1 300		0.54	0.54	DSR
	1 250	1 250		0.59	0.59		1 250	1 250		0.52	0.52	Mayor M.
	1 000	1 000		0.47	0.47		1 142	1 142		0.47	0.47	Rivendell Holding SA
	1 000	1 000		0.47	0.47		1 100	1 100		0.46	0.46	Menoudakos J.
	1 000	1 000		0.47	0.47		1 000	1 000		0.42	0.42	Lombard T./LODH
	600	600		0.28	0.28		700	700		0.29	0.29	Retraites Populaires
669	20	689	0.32	0.01	0.33	669	20	689	0.28	0.01	0.29	Commune de La Tour-de-Peilz
	600	600		0.28	0.28		685	685		0.28	0.28	Rossi Laura
	603	603		0.29	0.29		603	603		0.25	0.25	Pictet C-H.
	600	600		0.28	0.28		600	600		0.25	0.25	Patek Philippe SA
	572	572		0.27	0.27		572	572		0.24	0.24	de Boccard A.
	550	550		0.26	0.26		550	550		0.23	0.23	Landolt F.
218	312	530	0.10	0.15	0.25	218	312	530	0.09	0.13	0.22	Ville de Nyon
	500	500		0.24	0.24		500	500		0.21	0.21	Mirabaud & Cie
	300	300		0.14	0.14		390	390		0.16	0.16	Demole G.
							375	375		0.16	0.16	Fauchier T.
89	280	369	0.04	0.13	0.18	89	280	369	0.04	0.12	0.15	Commune de Rolle
59	300	359	0.03	0.14	0.17	59	300	359	0.02	0.12	0.15	Municipalité de St-Prex
<i>1 959</i>	<i>63 859</i>	<i>65 818</i>	<i>0.93</i>	<i>30.32</i>	<i>31.25</i>	<i>1 959</i>	<i>68 631</i>	<i>70 590</i>	<i>0.81</i>	<i>28.52</i>	<i>29.34</i>	<i>Petits porteurs</i>
48 000	162 625	210 625	22.79	77.21	100.00	48 000	192 625	240 625	19.95	80.05	100.00	

Les collectivités sont mises en évidence.

L'ABVL / ProVapore détiennent également une participation de CHF 10 000 au capital-participation (sans droit de vote) ce qui porte la part au capital social de la CGN à 38.3 %

22_ Litiges en cours

Divers litiges sont en cours. Ils ne mettent pas en péril la situation économique de l'entreprise. Aucun litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

23_ Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée par le Conseil d'administration de la Société. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la Société est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact. Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration en date du six février 2009.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de CGN Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CGN Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, Lausanne, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte de résultat, compte des immobilisations, tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et de l'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

10 Rapport de l'Organe de révision

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Compte tenu de la remarque qui suit, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un déficit au bilan de KCHF 17 198.

A la date de l'établissement de notre rapport, les comptes de l'exercice 2008 n'ont pas encore été approuvés par l'Office fédéral des transports, conformément à l'article 72 de la Loi fédérale sur les chemins de fer.

L'approbation des comptes par l'Autorité de surveillance, avec ou sans réserve, vous sera en principe communiquée lors de l'Assemblée générale, complétant ainsi notre rapport conformément à l'article 33 de vos statuts.

Lausanne, le 15 avril 2009

FIDINTER S.A.



Gérald Balimann
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pierre Epitoux
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

